

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2010

Etaient présents : MM. ALRAN-REY, BANDET, DELPECH, GRANIER, JULIEN, TERRAL, RAULHAC, CAYRAC, LAMESLE, LAURENS, MOUSSA, MOUYSET BONTON, BIBAL, ALBERICI,

Excusés : ALBERT, BIZOUARD, CABROL, LAFON,

Sarah LAURENS a été nommée secrétaire de séance

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ECOLE et BASSINS DE RETENTION

Le conseil municipal a le désir d'aménager la place de l'école et les bassins de rétention de Maillol et de la Borie, et avait chargé le cabinet Seba Sud-Ouest de faire les études d'aménagement. L'opération sera réalisée en deux tranches :

- Une tranche ferme : aménagement de la place de l'école
- Une tranche conditionnelle : aménagement des bassins de rétention

Mme Laurens rend compte au conseil municipal du résultat de l'appel d'offres lancé le 6 juillet 2010 et publié sur le site de l'Association des Maires du Tarn.

La date limite de réception des offres était fixée au 29 juillet à midi, et l'ouverture des plis s'est déroulée le 29 juillet à 14H. Quatre entreprises ont remis une offre : Malet, Eiffage, Colas et Cap TP. Les offres étant supérieures au montant prévu par la commune, une phase de négociation a été engagée le 4 août 2010 par le cabinet Seba Sud-ouest, maître d'œuvre. La remise des offres a été fixée au 10 août. Le cabinet a remis son analyse des offres le 29 août à la commission appel d'offres.

Deux entreprises ont fait une nouvelle proposition :

- Malet pour une offre totale TTC 191 165.05 €
(place école : TTC 112 940.37 €, bassins 78 224.68 €)
- Cap TP pour une offre totale TTC 183 502.52 €
(place école : TTC 107 797.87 €, bassins 75 709.79 €)

Le prix comptait pour 40 % dans le cahier des charges du cabinet Seba Sud-Ouest.

La commission appel d'offres a conclu que l'offre de CAP TP était la mieux disante, et également celle qui prenait le plus en compte le souhait de la commune d'offrir des espaces de qualité avec des plantations soignées.

Le conseil municipal valide le choix de la commission appel d'offres et charge Madame le Maire de signer le contrat avec la société Cap TP.